

4 Les élèves du second degré

Présentation

Le nombre d'élèves du second degré de nationalité étrangère, scolarisés dans les établissements publics et privés de France métropolitaine, est passé de 254 600 en 1975-1976, à 412 200 en 1990-1991. Depuis 1992, les effectifs ont diminué de moitié pour s'établir à 163 900 en 2008-2009, en France métropolitaine et les départements d'outre-mer. La proportion de ces élèves a évolué dans le même temps de 5,1 % en 1975, à 7,5 % en 1990 : à cette rentrée, elle est de 3,1 % [1]. Le nombre d'élèves de nationalité étrangère est fortement lié aux flux d'entrées sur le sol français et à la politique migratoire de la France, ainsi qu'à la naturalisation des étrangers.

Les pays d'origine les plus représentés sont, dans l'ordre décroissant, le Maroc, le Portugal et la Turquie. Dans le second degré hors enseignement adapté (SEGPA), la proportion des élèves de nationalité étrangère reste en 2008-2009 nettement plus élevée dans le secteur public (3,4 %) que dans le secteur privé (1,7 %). Dans l'enseignement adapté, les élèves étrangers sont surreprésentés : leur proportion atteint 4,4 % [2].

La part des élèves de nationalité étrangère varie également selon les filières de l'enseignement ordinaire. En 2008-2009, elle est plus élevée dans le second cycle professionnel (4,7 %) qu'en second cycle général et technologique (2,6 %). Les élèves étrangers bénéficient donc moins fréquemment que les autres de scolarisations longues [3].

Les élèves de nationalité étrangère sont davantage présents dans les académies de Guyane (17 %), d'Île-de-France (Paris 8,9 %, Créteil 7,2 %, Versailles 4,7 %), de Corse (7,7 %), de Strasbourg (5 %) et de Nice (4,3 %). Ce sont les académies de la Martinique (0,6 %) et de la Réunion (0,2 %) qui en accueillent le moins, ainsi que celles de l'Ouest : Poitiers (1,4 %), Caen (1,2 %), Nantes (1,1 %) et Rennes (1 %) [4].

Au total, 7 100 élèves étrangers sont scolarisés dans les départements d'outre-mer, soit 3,1 % des élèves du second degré. Du fait de sa situation géographique très particulière, la Guyane accueille près de 70 % de ces élèves.

Définitions

■ **Élèves de nationalité étrangère.** L'enregistrement de la nationalité peut souffrir d'imprécisions :

- les enfants dont la nationalité est acquise par naturalisation de façon récente peuvent être comptabilisés, à tort, parmi les enfants étrangers ;
- il peut y avoir également confusion entre la nationalité de l'enfant et celle de la personne qui en est responsable.

Il est cependant indiqué dans les instructions relatives au recensement des élèves de nationalité étrangère, que c'est la nationalité de l'élève et non celle de ses parents qui doit être prise en compte.

Est français, par filiation, tout enfant dont l'un des parents au moins est français ; par conséquent, les enfants des couples dits "mixtes" sont français.

Est français, par la naissance, tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né. Tous les résultats présentés font référence à la population des élèves recensés comme étrangers par les chefs d'établissement : cette population est différente de la population des immigrés (des élèves étrangers peuvent être nés en France par exemple) et de la population d'origine étrangère.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

Source : MEN-MESR-DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 97.32.
- É. de Lacerda, X. Niel, "Collégiens et lycéens étrangers", revue Éducation & formations, n° 49, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, mars 1997.
- "Les élèves de nationalité étrangère scolarisés dans les premier et second degrés", Ville-école-intégration (VEI), n° 125, CNDP, juin 2001.

[1] Évolution du nombre d'élèves de nationalité étrangère dans le second degré (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM depuis 1995, Public + Privé)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM							
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	1995 1996	2000 2001	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Élèves de nationalité étrangère	383 539	412 226	357 194	362 134	263 661	238 756	231 360	226 904	201 128	179 385	163 881
% du nombre d'élèves	7,0	7,5	6,4	6,3	4,7	4,3	4,2	4,1	3,7	3,3	3,1

[2] Répartition des élèves de nationalité étrangère du second degré par nationalité ou origine géographique en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Second degré (hors enseignement adapté)			Enseignement adapté			Total France métro. + DOM	Dont DOM
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total		
Algériens	12 719	1 045	13 764	498	11	509	14 273	5
Marocains	23 102	944	24 046	835	4	839	24 885	-
Tunisiens	7 801	378	8 179	242	1	243	8 422	-
Autres nationalités d'Afrique	22 838	2 689	25 527	765	12	777	26 304	146
Espagnols	1 140	582	1 722	20	2	22	1 744	1
Portugais	14 315	1 633	15 948	400	9	409	16 357	18
Italiens	1 761	486	2 247	26	1	27	2 274	13
Autres nationalités de l'Union européenne	12 797	4 853	17 650	179	12	191	17 841	105
Autres nationalités d'Europe	7 400	1 409	8 809	250	7	257	9 066	12
Turcs	13 470	776	14 246	652	6	658	14 904	-
Chinois	3 332	440	3 772	10	1	11	3 783	127
Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens	1 557	232	1 789	10	-	10	1 799	14
Autres nationalités	18 639	3 098	21 737	484	8	492	22 229	6 661
Total France métro.+DOM	140 871	18 565	159 436	4 371	74	4 445	163 881	-
% du total d'élèves	3,4	1,7	3,0	4,5	1,8	4,4	3,1	3,1
Dont DOM	6 586	249	6 835	267	-	267	-	7 102

[3] Répartition des élèves de nationalité étrangère du second degré par cycle et leur part dans les effectifs totaux en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	SEGPA	Second cycle professionnel	Second cycle général et technologique	Total
Public : effectif d'élèves étrangers	78 120	4 371	30 002	32 749	145 242
%	3,2	4,5	5,5	2,9	3,4
Privé : effectif d'élèves étrangers	10 860	74	2 739	4 966	18 639
%	1,6	1,8	1,8	1,6	1,7
Total France métro. + DOM	88 980	4 445	32 741	37 715	163 881
% du nombre d'élèves	2,9	4,4	4,7	2,6	3,1
dont DOM	3 628	267	2 145	1 062	7 102
% du nombre d'élèves	2,8	4,5	5,5	2,0	3,1

[4] Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré par académie en 2008-2009

